

## Entre adultes consentants

*La nouvelle n'a pas donné lieu à de grands commentaires, mais elle a fait le tour de la presse: un tribunal de dernière instance a accordé un dédommagement à la famille d'une personne, non fumeuse mais dont les collègues de bureau fumaient, décédée d'un cancer du fumeur. Cela se passait en Suède (évidemment, railleront certains, «Big Brother is watching you»), cela aurait aussi pu se passer aux Etats-Unis.*

*La dépêche ne précise pas qui exactement a été condamné à payer: les collègues de travail? l'employeur? plus probablement une institution d'assurance.*

*L'affaire est en tout cas significative d'une nouvelle approche du tabagisme, fondée sur la protection des «fumeurs passifs». Fumer n'est plus une innocente manie, où celui qui veut fumer et celui qui voudrait l'en empêcher représentent chacun un intérêt d'égale valeur, un peu comme dans un wagon de chemin de fer celui qui veut monter le chauffage et celui qui veut le réduire. Il n'y a pas de droit à la fumée, alors qu'il y a un droit à l'air pur.*

*Au croisement du consumérisme et du jogging, l'action des non-fumeurs se distingue des ligues moralisatrices d'une part, des groupes (para)médicaux d'autre part. Au départ, il s'agit simplement de se protéger soi-même contre une forme de pollution. Les sigles de certains groupes militants américains sont éloquentes: GASP (Group against smoker pollution) ou FANS (en français ventilateurs, Fresh air for non-smokers). Car c'est bien sûr de l'autre côté de l'Atlantique que tout a commencé. Le mouvement progresse sans faiblir depuis quinze ans.*

*Aux Etats-Unis les groupes de pression contre la*

*fumée agissent sur trois fronts: judiciaire (pour faire valoir, par exemple, une obligation de l'employeur d'offrir des conditions de travail exemptes de pollution), législatif (pour obtenir l'interdiction de la fumée dans tous les lieux publics) et direct (vis-à-vis d'employeurs ou d'établissements publics). La méthode est efficace. Il n'y a guère que les Etats du sud-est (producteurs de tabac) qui y résistent.*

*En Suisse, le mouvement en est à ses balbutiements. Première du genre, la nouvelle loi zurichoise sur les auberges institue l'obligation d'offrir des espaces sans fumée lorsque l'exploitation le permet. Mais le plus souvent les interventions parlementaires en faveur des non-fumeurs sont des occasions de récréations pour les gouvernants (qui font assaut d'ironie désinvolte) et les députés. Il n'empêche: dans les transports publics, dans les postes, dans les restaurants on commence à mieux respecter le droit à l'air pur. Et la journée internationale du 30 octobre, célébrée en Suisse sous le slogan «Embrassez un non-fumeur» a paraît-il été un succès même si personne ne s'est jeté à mon cou.*

*Voilà qui nous change un peu de la politique et de l'économie majuscules? C'est à voir: l'émergence d'un tel mouvement est un signe de plus que les voies de l'engagement sont insondables — et que les sociétés formulent sans cesse de nouveaux problèmes. Y a-t-il une action moins idéologique que celle-là? Et pourtant le respect de l'individu n'est-il pas le fondement de la liberté? Mais de quoi faire rêver à propos d'autres formes de pollution à l'égard desquelles nous sommes plus ambivalents, et d'abord le trafic motorisé.*

**F. B.**

*L'Association suisse des non-fumeurs (ASN) a des sections en Suisse romande et publie un journal (adresse utile: case postale 143, 8029 Zurich). Sur le mouvement américain, lire Alvan and Betty Brody, The Legal Rights of Non-Smokers, Avon Books, New York, 1977.*

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 808 20 février 1986

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1986: 55 francs  
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Point de vue:  
Jeanlouis Cornuz

# 808

## Discours et réalité

En façade patronale s'affichent souvent quelques grands principes. Un, des plus souvent rappelé, est la supériorité de la convention collective sur la loi; un autre, bien sûr, le respect des règles fondamentales de l'Etat de droit.

Intéressant de mettre ce discours en regard des discussions pour le renouvellement de la convention horlogère. Faits et commentaires sont de Gilbert Tschumi, secrétaire syndical (*Lutte syndicale*, 29 janvier).

A. G.

### — Sur le thème loi et convention

#### ACCORD SUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE (Deuxième pilier)

*La négociation n'est pas terminée. A ce jour, le patronat ne veut pas d'un accord sur la prévoyance vieillesse dans la convention collective, estimant que la loi définit les règles suffisantes. Ce n'est pas notre avis.*

*Il est difficile d'envisager une convention sans accord sur ce point. D'ores et déjà, en violation de la convention en vigueur, des directions d'entreprise se sont cru autorisées à aligner leur caisse de pension sur la LPP de façon unilatérale.*

*La FTMH veut corriger les injustices et les inégalités introduites par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier); cette loi qui pénalise les travailleurs les plus âgés et qui aggrave les inégalités sociales à l'âge de la retraite.*

*En effet, selon la loi fédérale, la cotisation LPP augmente avec l'âge, ce qui rend difficile, voire impossible, le placement des travailleurs de 55 ans, car ils «coûtent» plus cher que ceux de 25 ans.*

*Une solidarité entre jeunes et vieux doit exister, le libre-passage doit être aménagé de façon équitable.*

*Les travailleurs à mi-temps et ceux ayant des bas salaires doivent pouvoir cotiser et obtenir une bonne retraite du deuxième pilier.*

### — Sur le thème du respect du droit

#### ÉGALITÉ DE SALAIRE

*L'égalité de salaire entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale est, depuis 1981, garantie par la Constitution fédérale. Ce n'est donc pas cette égalité que la FTMH revendique. Ce que nous négocions avec les représentants patronaux, c'est un accord réglant les modalités d'application dans le cadre de la convention collective de travail.*

*Négocié en 1982-1983, cet accord avait été refusé du côté patronal pour une question de date d'entrée en vigueur. Après plusieurs nouveaux rounds de négociation, la divergence subsiste: alors que la FTMH demande l'égalité complète dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, le patronat voudrait maintenir une différence de 5% jusqu'en mai 1987. Le dernier mot n'est pas dit!*

**— Enfin, sur la nécessité de lutter contre la xénophobie. Qu'en penser quand le patronat refuse aux travailleurs une garantie minimale accordée pourtant (respectée?) aux frontaliers**

#### SALAIRES MINIMAUX D'ENGAGEMENT

*Dans son cahier de revendications, la FTMH proposait la mise en place d'une grille de salaires minimaux d'engagement intégrée à la convention collective.*

*Au cours de la négociation, il est apparu que le patronat ne veut pas de salaires d'engagement, car, dit-il, il s'agit-là d'une immixtion dans la politique salariale des entreprises. Cette position intransigeante nous a amenés, dans le but d'apaisement, à accepter que la convention collective prévoie la possibilité de négocier des salaires minimaux*

*d'engagement dans les cantons ou les régions. Cela est un minimum.*

*Actuellement, la convention en vigueur prévoit la possibilité de mettre sur pied une grille des salaires minimaux d'engagement ne s'appliquant qu'aux travailleurs soumis à autorisation, pour l'essentiel aux frontaliers qui bénéficient ainsi d'une meilleure protection que les travailleurs résidents. C'est inacceptable.*

*Des salaires d'engagement doivent être appliqués à tous les travailleurs de l'horlogerie. Des cas nous ont été signalés où des travailleurs suisses ou résidant en Suisse ont été embauchés à des salaires inférieurs à ceux prévus obligatoirement pour les frontaliers.*

*Le patronat doit comprendre qu'une convention collective est à ce prix.*

#### ÉTRANGERS A GENÈVE

## Bernard Ziegler au pied du mur

La vague anti-étrangers qui monte, en Suisse comme ailleurs, se nourrit de la solitude dans laquelle notre société confine un nombre accru de personnes. La peur de l'autre, l'intolérance se développent alors sans entraves. Ce ne sont pas les bons sentiments et les pétitions qui lutteront contre cet état de choses, mais des réseaux de solidarité concrète dans l'immeuble, le quartier ou au travail. Il s'agit pour commencer de casser la spirale infernale, de marquer une pause dans l'impression d'afflux d'étrangers et les réactions qu'elle suscite (car il ne faut pas se le cacher: le problème est aussi quantitatif). M<sup>me</sup> Kopp à Berne, le Conseil d'Etat à Genève, entre autres, s'y emploient.

A Genève, en première ligne, on trouve le nouveau conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler, chef du Département de justice et police et, à ce titre, res-

ponsable de l'octroi des permis de travail et de séjour. Une garantie, sans doute, pour la mise en place d'une politique nuancée et humaine.

## PERPÉTUER UN RÉGIME D'APARTHEID

Voire: parmi les mesures envisagées, la remise en cause du droit des saisonniers à obtenir un permis de travail annuel les autorisant à faire venir leur famille après quatre années de séjour en Suisse. Ainsi se perpétuerait un statut d'apartheid qui voit des hommes ou des femmes travailler dur dans les secteurs les plus difficiles et dans des conditions inacceptables, neuf mois par an loin de leurs proches (c'était le grand sujet d'indignation humaniste avant qu'on parle des requérants d'asile).

Jusqu'à présent, la pratique visait à favoriser la conversion du statut de saisonnier en permis annuel (qui nécessite d'avoir travaillé neuf mois — durée maximale du séjour d'un saisonnier — pendant quatre années consécutives) en n'octroyant pas d'autorisation saisonnière pour une durée inférieure. Cette pratique pourrait être prochainement inversée: pas d'autorisation permettant d'atteindre les 36 mois fatidiques. De la sorte, on stoppe un accroissement du nombre des travailleurs à l'année qui n'est pas soumis au contingentement. L'an passé, par exemple, 1365 permis ont été délivrés à d'anciens saisonniers (3042 personnes avec les familles) qui s'ajoutaient aux 835 permis B octroyés pour Genève par les autorités cantonales et fédérales.

## LE CYNISME APRÈS LE LAXISME

Or s'il y a une catégorie d'étrangers qui n'a pas à souffrir de telles restrictions, c'est bien celle-ci. Et la manœuvre — si elle se confirmait — serait décidément cynique de la part d'un canton qui a érigé, des années durant, le laxisme en politique lorsqu'il s'agissait d'accueillir des «Delon», «Latsis» et autres «de Benedetti».

Il y a certes à faire. Par rapport aux saisonniers transformés en permis B aussi: le vice du système actuel, c'est qu'il s'apparente au mouvement perpétuel. Sitôt en possession de son permis B, l'ancien saisonnier change de secteur d'activité, libérant une place pour un saisonnier qui quatre ans plus tard... S'attaquer à la racine du système, c'est lutter contre cette mobilité professionnelle, qui vaut tout de même moins d'être défendue que le droit de vivre avec son conjoint et ses enfants. Le permis délivré à un ex-saisonnier pourrait être subordonné à la condition qu'il continue de travailler dans la même branche.

Genève pourrait aussi renoncer à voir s'installer chez elle certaines nouvelles institutions internationales, voire ne pas décourager celles qui sont susceptibles de partir. Et se montrer plus sélective dans l'accueil d'étudiants étrangers pour retenir ceux qui apportent une ouverture à l'Université, mais pas ceux qui multiplient les formations dans l'attente d'une naturalisation...

Des mesures qui réclament de l'imagination et du courage politique.

## PARTIS BERNOIS

### Les moyens de leur politique

L'argent est, paraît-il, le nerf de la guerre. Celui de la politique aussi. Quelques articles parus dans la presse bernoise nous donnent un aperçu de la situation financière de trois partis.

L'Alliance des Indépendants (AdI) d'abord dont les finances ont fait l'objet de débats au comité coopératif de Migros-Berne. Le conseiller national Paul Günter a mis en évidence que le soutien de Migros à l'AdI représente pour l'entreprise de distribution le moyen d'action le moins coûteux. Lors de la même séance (*Construire*, 12 février, édition

BE), le conseiller national Walter Biel précise: «En achetant à Migros, on sait que l'on soutient l'Alliance. Mais que soutient le client d'une banque? Que soutient le consommateur de lait?» Il semble pourtant que certains membres du comité coopératif de Migros-Berne «regrettent que Migros n'ait pas un partenaire politique plus puissant, comme le PS pour la Coop». A quand une offre d'achat de Migros à un grand parti en difficulté financière? Car il y en a.

La puissante UDC bernoise entamait l'année 1985 avec un découvert de 31 000 francs. La situation a été redressée: 489 000 francs de recettes en 1985 et 381 000 francs de dépenses; en fin de comptes un solde actif au bilan de 77 000 francs. Mais 1986 est une année électorale. L'UDC prévoit d'investir 250 000 francs dans la campagne. D'où un budget déficitaire pour cette année: 672 400 francs de dépenses et 613 400 francs de recettes; déficit: 59 000 francs. Et 1987 annonce elle aussi de fortes dépenses puisqu'elle sera également année électorale. Les 30 000 membres bernois de l'UDC payeront donc en 1986 et 1987 une cotisation de 15 francs. On ne sait toujours pas qui payera la différence pour atteindre les recettes budgétées.

Quant au Parti radical de la Ville de Berne, il n'a pas encore trouvé les moyens de couvrir le découvert de 1984 reporté sur l'exercice 1985, année déficitaire elle aussi. C'est avec un découvert de 31 000 francs que débute cette année électorale. Le moral des cotisants est mauvais, les effectifs se réduisent: 175 adhésions pour 222 démissions en 1985. A la fin de l'année dernière, restaient 1272 membres inscrits, dont la cotisation ordinaire s'élève à 80 francs. Lors de l'assemblée radicale, un membre en colère a déclaré que, dans des conditions pareilles, une entreprise privée devrait déposer son bilan.

Pendant ce temps, une consultation en vue d'introduire une aide cantonale aux partis politiques bernois est en cours. A tout considérer, elle ne résoudra pas la crise des partis.

## L'enjeu économique

Le peuple et les cantons vont décider le 16 mars si la Suisse ose enfin adhérer à l'Organisation des Nations Unies. Plus de quarante ans après la signature de la Charte de San Francisco, nous hésitons toujours à sortir de notre attentisme méfiant, soutenu par l'inavouable et intime conviction de notre supériorité par rapport au reste du monde.

Si la Suisse n'a pas modifié son attitude vis-à-vis de l'ONU, cette organisation a connu, elle, certains changements depuis sa création en 1945. Non qu'elle ait amendé la Charte qui l'a instituée, ni la Déclaration des droits de l'Homme proclamée par l'Assemblée générale en décembre 1948. Mais les conditions de vie de l'ONU ont évolué, et dans un sens qui rend plus souhaitable encore, nécessaire même, l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

### FINI LE TEMPS DE L'ONU POLITIQUE

L'universalité de l'ONU, qui rassemble pratiquement tous les Etats du monde sauf les deux Corée et la Suisse, nous place dans une situation qui met davantage en évidence notre superbe de «neutres à part» que notre sens des proportions — ou du ridicule. Car notre position a désormais quelque chose de dérisoire; le statut d'observateur, qui est encore celui de la Suisse comme celui de diverses principautés et autres micro-Etats, a perdu beaucoup de son intérêt avec l'élargissement de l'ONU. Notre délégation se trouve réduite à mendier des temps de parole, à tenter de faire passer ses idées par les représentants d'Etats membres, à quémander informations et photocopies à la sortie des commissions, bref, à jouer le petit rôle que veulent bien lui laisser les véritables acteurs de la scène onusienne.

Mises à part la dimension planétaire acquise par

l'ONU et la dégradation du statut d'observateur, on a pu constater ces dernières années un troisième changement, qui justifierait à lui seul l'adhésion d'un pays réalisant comme la Suisse la moitié de son produit «national» brut grâce à l'économie internationale: l'ONU a considérablement élargi le champ de ses préoccupations et activités, au point de consacrer d'ores et déjà les trois quarts de son budget aux aspects économiques et sociaux de la coopération internationale.

Finis le temps où le système des Nations Unies faisait une nette séparation entre les questions politiques et les affaires économiques; l'ONU s'occupait

*Dans l'éditorial du précédent DP, Wolf Linder expliquait par le réflexe du boulanger de village la dérobade des organisations économiques suisses, qui s'abstiennent prudemment, à l'instar du Vorort et de l'USAM, de se prononcer sur une éventuelle adhésion de la Suisse à l'ONU. A noter que tous les chefs d'entreprises ne partagent pas cette attitude, et que certains d'entre eux s'engagent fortement en faveur de l'adhésion: Paul R. Jolles, président de Nestlé, Philippe de Weck, ancien président de l'UBS, Ernst Bieri, administrateur de la Banque Julius Bär & Cie, Paul Wyss, conseiller national radical et directeur de la Chambre de commerce de Bâle, etc.*

des premières, tandis que les secondes concernaient la vingtaine d'organisations spécialisées créées pour les traiter en régie autonome. Cette espèce de répartition des tâches se fait de moins en moins nette: des dossiers apparemment techniques «montent» jusqu'à l'ONU elle-même, où ils font l'objet de discussions sans doute moins spectaculaires que les grands débats politiques, mais d'une importance fondamentale pour la nouvelle donne écono-

mique mondiale. Et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, objectif numéro un des Nations Unies, tant il est vrai que la réduction des écarts entre les économies nationales et les sociétés constitue bien la meilleure prévention des conflits, justement générés par de telles disparités. Aussi bien, l'ONU s'occupe désormais énormément de coopération technique et d'aide humanitaire; on y aborde aussi les problèmes les plus difficiles de l'économie internationale: harmonisation des pratiques commerciales, droit des affaires transfrontières, stratégie du développement, transferts de technologie, déontologie des sociétés multinationales, etc.

Ce genre de dossiers a évidemment de quoi intéresser la Suisse, dont l'économie vit en régime d'interdépendance avec celle de ses principaux partenaires commerciaux et, en fait, avec celle de tous les pays de la terre, membres de l'ONU. Cela n'a pas échappé aux responsables de ce quasi-ministère du commerce extérieur qu'est l'Office fédéral des affaires économiques extérieures: ses directeurs, l'ancien (Paul R. Jolles) comme l'actuel (Cornelio Sommaruga) roulent à fond pour l'adhésion à l'ONU; mais il n'y a pas là de quoi ébranler les opposants, qui rangent en bloc «la Suisse officielle», Conseil fédéral compris bien entendu, parmi les bradeurs de la neutralité helvétique et autres faux amis du drapeau rouge à croix blanche.

### DES AFFAIRES QUI NOUS INTÉRESSENT

N'empêche que l'ONU s'occupe d'affaires qui nous intéressent. Elle le fait sans nous, et tant mieux diront certains, en imaginant l'attitude de la délégation suisse au moment d'élaborer par exemple la fameuse «liste des produits dangereux», sur laquelle la chimie bâloise veillerait à ne pas se retrouver. Mais là n'est pas la question. L'essentiel, c'est bien que la Suisse soit en mesure de suivre jusqu'au bout les dossiers; actuellement

elle peut au mieux en commencer l'examen au sein d'une de ces organisations techniques dont elle fait partie, et qui n'ont pas (ou plus) compétence définitive pour trancher. A quoi sert de participer à l'élaboration d'un texte qui peut ensuite être amendé par un organisme extérieur? Et que dire des dispositions négociées directement au sein de l'ONU, telles les grandes lignes de la protection des consommateurs, les nouvelles clauses d'arbitrage en droit commercial international, ou les questions relatives aux investissements privés dans le tiers monde?

Décidément, il est piquant de constater que la Suisse, fière de son indépendance et jalouse de son autonomie de décision, renonce ainsi à faire valoir son point de vue — et ses intérêts — sur des questions qui touchent de près son économie. A force de vouloir maintenir la Suisse dans leur propre enfermement et imposer le mythe du «cas spécial», nos isolationnistes ne font pas que se tromper; égarés par une vision nostalgique du rôle suisse, obnubilés par les difficultés administratives des grandes organisations internationales, les étrangers «patriotes» privent en fait l'économie suisse d'un lieu de négociations et de discussions à l'échelle universelle.

L'économie vit d'échanges et de confrontations, pas de repli ni de fermeture sur soi. Bien sûr, même en cas de refus le 16 mars, la Suisse ne se trouvera pas coupée du monde; les courants commerciaux et les intérêts qu'ils portent sont plus forts que la volonté du peuple et des cantons souverains. Mais en cas de refus, la Suisse continuera de jouer à un jeu dont elle n'aura pas contribué à établir toutes les règles. De toute façon, nos monts resteront indépendants, et notre prospérité demeurera largement dépendante. Pas une raison pour ne pas saisir l'occasion d'affirmer notre volonté de réduire cette dépendance économique en participant aux activités et décisions de l'ONU.

**Y. J.**

**SIMPLON**

## Cantons romands solidaires

L'article «Paris-Milan et retour en TGV» paru dans DP 803 a suscité une réaction de la part de Pierre Dubois, conseiller d'Etat neuchâtelois, qui a tenu à nous faire part de son étonnement à la lecture de certaines de nos affirmations «au sujet des relations ferroviaires de notre pays». Nous reproduisons ci-dessous la position de P. Dubois et notre réponse.

*Que la réponse de M. Schlumpf vous navre, lorsqu'il indique que des discussions pourraient porter sur une liaison Paris-Berne ou Paris-Zurich, nous étonne déjà passablement, mais nous admettons que chacun peut avoir la conception qu'il veut. En revanche, lorsque vous appelez les cantons romands à une solidarité en faveur de la ligne du Simplon, vous seriez bien inspiré de ne pas mettre en cause les projets des autres parties francophones de la Suisse. Nous autres, socialistes neuchâtelois, luttons avec énergie pour la défense de notre terre, et une liaison TGV Paris-Berne nous paraît être une revendication légitime, et nous croyons que les sources culturelles francophones passent aussi par le Jura neuchâtelois.*

**P. Dubois**

La réaction du conseiller d'Etat neuchâtelois P. Dubois nous amène à préciser deux choses. D'abord le caractère navrant de la réponse du conseiller fédéral Schlumpf réside non seulement dans sa tentative d'évacuer un problème en le déplaçant, mais encore et surtout dans le fait que sa réponse de mars 1985 à une interpellation de décembre 1984 se contente de la traduction d'une lettre

envoyée plusieurs mois auparavant au conseiller national Schmidhalter. Comment accepter, dans un domaine où les enjeux sont si élevés et où les données évoluent si rapidement, que rien ne bouge dans les faits ni dans les esprits. Il faut ensuite réaffirmer que le droit des Bernois et des Neuchâtelois d'être desservis par une ligne TGV les reliant directement à Paris n'est pas contestable.

Cependant, en acceptant passivement le déclin de la ligne du Simplon, nous abandonnons une position stratégique européenne, favorisée par la nature, mise en valeur au siècle dernier, exportée depuis des décennies avec succès et ceci sans qu'aucune donnée extérieure nouvelle ne le justifie. La mise en service de trains TGV ou de Pendolino entre Paris et Milan ne constitue qu'une opération provisoire si l'on veut redonner sa place à cette artère internationale.

Evoquer dans un tel contexte des discussions concernant d'autres lignes Paris-Berne ou Paris-Zurich signifie en clair: on a déjà donné à Lausanne, il vous faut désormais attendre, quelles que soient les conséquences de cette demi-mesure pour la ligne du Simplon.

### L'OFFRE OU LA DEMANDE

Voulons-nous d'une politique passive de la Confédération, dictée exclusivement par les disponibilités matérielles des pays voisins, ou voulons-nous, sur la base d'un plan précis comportant des priorités discutées entre partenaires cantonaux, proposer voire lancer un programme qui amènerait notre pays et ses chemins de fer à offrir plutôt qu'à quémander?

Par rapport à la situation actuelle, un tel projet aurait au moins pour avantage d'aider le Conseil fédéral à sortir d'une attitude de repli qui, parce qu'elle ne change pas, a de quoi inquiéter.

**V. R.**

## Structures à découvrir

Bruxelles n'est pas Paris, Anvers n'est pas Vienne, la mer du Nord n'est pas la Méditerranée, *Le Soir* n'est ni *Le Monde*, ni *Le Figaro* et les «Mémoires sans parenthèses» de l'ancien ministre Pierre Vermeulen<sup>1</sup> n'ont certainement pas connu un succès débordant en Suisse. Tout cela ne devrait pourtant nous laisser ignorer ce qui se passe en Belgique: à cheval sur une frontière linguistique, elle met en place des structures originales afin de résoudre les crises qui l'ébranlent périodiquement.

Longtemps tenus à l'écart, les Flamands ont conquis graduellement des positions correspondant à leur force démographique et économique. Les tensions qui ont accompagné cette évolution ont abouti à deux révisions constitutionnelles, en 1970 puis en 1980. Depuis lors, de nouvelles structures gouvernementales ont été mises en place.

### DÉCOUPAGES GÉOGRAPHIQUES ET CULTURELS

Le pays est divisé en quatre régions linguistiques: française, néerlandaise, bilingue (Bruxelles, capitale) et allemande. D'où la constitution de trois communautés linguistiques et culturelles: la française groupant les francophones de Wallonie et de Bruxelles, la flamande réunissant les néerlandophones de Flandre et de Bruxelles et la petite communauté germanophone des territoires devenus belges après le Traité de Versailles de 1919. La compétence de ces communautés s'exerce dans les domaines linguistique et culturel. Elles disposent d'un exécutif et d'un conseil constitué de députés élus au vote direct au Parlement et choisis au Sénat selon leur appartenance linguistique. Ainsi, comme l'écrit l'hebdomadaire *Pourquoi pas?*: «Techniquement depuis les réformes institution-

nelles d'août 1980, il n'y a pas plus de ministre de la culture belge que de ministre suisse!» (13.11.1985).

Pour traiter de certaines questions économiques et sociales, trois régions ont été constituées: la wallonne, la flamande et la bruxelloise. Seule la première a ses propres autorités. Pour la deuxième, les autorités de la communauté néerlandaise exercent le pouvoir. Quant à la région bruxelloise, elle ne dispose pour l'instant ni d'un exécutif autonome, ni d'une assemblée; en outre, selon les déclarations de Guy Spitaels, président du Parti socialiste (wallon), elle doit agir avec «des moyens financiers insuffisants».

### CASSE-TÊTE DES EXCEPTIONS

En 1980, la Belgique et les Pays-Bas ont créé une union linguistique, la «Nederlandse Taalunie» qui regroupe la partie néerlandophone de la Belgique aux Pays-Bas. Cette alliance vient s'ajouter à l'union monétaire belgo-luxembourgeoise et à

l'union économique plus vaste qu'est le Bénélux. En outre, la communauté française de Belgique a établi des relations privilégiées avec les pays francophones.

Les auteurs de l'étude «Un Etat unitaire à la dérive: la Belgique»<sup>2</sup>, de même que ceux de la revue *Pourquoi pas?* estiment que l'exposé des mécanismes du pouvoir en Belgique est un casse-tête. La Suisse n'est donc pas seule à se trouver dans une situation exceptionnelle tant sur le plan linguistique que politique. Excellente raison pour suivre plus attentivement l'évolution belge.

C. F. P.

<sup>1</sup> Pierre Vermeulen «Mémoires sans parenthèses», CRISP, Centre de recherche et d'information sociopolitiques, Bruxelles, 1985.

<sup>2</sup> Jean Beaufays, Michel Hermans, Pierre Verjans: «Un état unitaire à la dérive: la Belgique», communication présentée au congrès de l'Association suisse de science politique, Jongny, 10-11 juin 1983. On se référera également à la documentation citée en fin d'article «Eviter l'explosion», DP 805.

### DÉMOGRAPHIE

## L'indispensable apport étranger

*Au hasard d'une lecture de la Vie économique (janvier 1986), la balance démographique par cantons, au mois de septembre.*

*La Suisse, globalement, n'est pas sur le déclin démographique. Les naissances excèdent les décès: 1822 contre 695. Comme antérieurement, près de la moitié de l'excédent est assuré par des étrangers. Mais on observe une extrême diversité.*

*Bâle-Ville: baisse totale de -29, malgré une balance positive chez les étrangers +34.*

*Genève: il y aurait baisse, sans l'apport étran-*

*ger; +22 au total, grâce au +64 des étrangers. Vaud: un peu plus que l'équilibre, pour l'essentiel grâce aux étrangers; +97 au total, dont étrangers +73.*

*La Suisse allemande révèle une balance démographique plus équilibrée.*

*Argovie: +234, dont étrangers +60.*

*Berne: +143, dont étrangers +48.*

*A l'autre extrême, les cantons où l'apport étranger est négligeable, dont à souligner le Jura.*

*Nidwald: +17, dont étrangers +1.*

*Jura: +37, dont étrangers +4.*

*Des chiffres qui valent des discours. A rappeler aux xénophobes de l'arc lémanique: sans les étrangers notre vitalité démographique serait insuffisante.*

A. G.

## Méthode douce

Comment? On refuse l'asile politique à Bébé Doc? Scandaleux, ça! Car enfin, *son argent...* Son argent a trouvé refuge dans nos banques, à ce qu'on nous dit.

Ce qui signifie:

Comme il est peu probable que cet argent soit placé sur un compte courant ne rapportant aucun intérêt, mais très vraisemblable qu'il a été converti en actions, obligations de «père de famille» (peut-être Nestlé... peut-être l'un des quatre petits Bâlois... Peut-être Bührlé, pourquoi pas?), cela signifie que cet argent fructifie, selon le principe biblique *Croissez et multipliez!*

Et si, contre toute attente, il ne rapportait rien à l'intéressé, ceci ne veut pas dire qu'il soit inactif: nul doute que la ou les banques concernées n'en fassent le plus judicieux emploi, pour financer par exemple l'immobilier, ce dont vous et moi profitez, tout bien considéré.

Par ailleurs, je ne crois pas me tromper en écrivant que nous avons avec Bébé Doc des relations diplomatiques et commerciales — refuser l'asile à un bébé! le pays de la Croix-Rouge! le pays du lait en poudre pour nourrissons! *Nestlé tötet Babies*, c'était donc vrai ce qu'affirmait naguère un groupe d'étudiants bernois progressistes? — c'est-à-dire que nous importions et exportions... Qu'il nous paraissait alors un homme tout ce qu'il y a de convenable... A ce propos, on serait content de savoir ce que nous importions: des armes, si ça se trouve, car après tout, Haïti n'était pas en guerre, et je ne vois rien dans les prescriptions fédérales en la matière qui s'opposerait à un honnête commerce... Quelle époque, tout de même!

A propos de réfugiés et de droit d'asile, à la limite, je suis tout de même content qu'on ne l'ait pas accepté... Cette idée m'est venue l'autre jour, à

Annemasse, alors que je me promenais dans le Jardin public:

Beau monument, en l'honneur de Michel Servet (pourquoi diable Servet, à Annemasse? Sans doute pour faire «crousser» les Genevois!).

Sur le devant, l'inscription suivante: -

«A Michel Servet - Apôtre de la Libre Croyance (*si j'en crois Stefan Zweig, il aurait volontiers fait brûler Calvin; la mauvaise volonté ne lui manquait pas, mais qui ne peut ne peut!*) - Né à Villeneuve d'Aragon le 29 septembre 1511 - Brûlé en effigie à Vienne (*près de Lyon*) par l'Inquisition catholique le 17 juin 1533 et brûlé vif à Genève le 27 octobre 1553 - A l'instigation de Calvin.»

Ah! Que j'aime cette collaboration fraternelle et œcuménique entre catholiques et protestants!

A droite:

«Michel Servet, helléniste, géographe, médecin, physiologiste - A bien mérité de l'Humanité par ses

---

### EN BREF

Aussi bien Zurich que Berne ont baptisé un chemin ou une rue d'un nom rappelant l'asile (Asylweg, Asylstrasse). Des contestataires ont récemment changé le nom en «Rausschmissstrasse» (Rue de l'expulsion), placé les plaques officielles dans une case à la gare et envoyé les clés à la conseillère fédérale Kopp.

\* \* \*

Pour tenir compte des critiques de la commission d'enquête, le Conseil exécutif bernois a proposé au Grand Conseil d'approuver le versement de subventions à plusieurs organisations économiques. Sans discussion approfondie, le Grand Conseil a voté ce financement d'organismes économiques toujours prêts à prêcher le moins d'Etat. Même le correspondant parlementaire du *Journal du Jura/Tribune jurassienne* s'en est étonné. Dans l'édition du 12 février il relate: «Dans un accès de folle générosité, les députés bernois ont accepté de

découvertes scientifiques - Son dévouement aux malades et aux pauvres - L'indomptable indépendance de son intelligence et de sa conscience.»

A gauche:

«Enfermé dans une prison humide, malade et privé de tout secours, Servet écrivait à ses juges: 'Je vous supplie qu'il vous plaise d'abrèger ces grandes délations. Vous voyez que Calvin pour son plaisir me veut faire mourir ici en la prison - Les poux me mangent tout vif - Mes chausses sont déchirées et n'ai de quoi changer ni pourpoint ni chemise...'»

Sur le derrière enfin:

«Erigée une première fois en 1908 - Livrée aux Allemands en 1942 (*Puissants de tous les temps et de tous les pays, unissez-vous!*) - Cette statue a été rétablie par souscription publique et inaugurée à nouveau le 4 septembre 1960.»

Refouler Duvalier, c'est tout de même mieux que le brûler!

J. C.

---

subventionner diverses organisations économiques pour un total de 232 500 francs. Parmi elles, la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) recevra la fort belle somme de 40 000 francs.»

Une question: pourquoi avoir subventionné précédemment sans publicité alors que les élus du peuple sont si généreux?

\* \* \*

La récente édition de l'horaire régional des transports publics zurichois a été publiée à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle ligne et des modifications de parcours qui en résultent. Le tirage de 30 000 exemplaires n'a pas suffi: l'horaire a été épuisé en quelques jours seulement.

\* \* \*

Déclaration du conseiller national Walter Biel: «L'Alliance des Indépendants ne possède pas d'organe de presse. Ce n'est pas comme le PS qui dispose de la moitié de la télévision.» Parions qu'elle sera contestée!

## «Initiative-débat»

Il faut bien le reconnaître: en Suisse, la défense nationale, l'armée sont encore largement des sujets tabous; il est fortement recommandé de s'associer au chœur des louanges justificatrices ou alors de se taire. Ce thème est le critère par excellence qui permet de distinguer les bons des mauvais Suisses. Et la fixation s'est développée à un tel point que sont voués aux gémonies non seulement les antimilitaristes purs et durs mais encore ceux qui osent imaginer d'autres modalités de défense militaire que celle qui prévaut officiellement. D'où la pauvreté du débat sur le sujet — particulièrement en Suisse romande — qui, l'élégie mise à part, disparaît dans un épais silence.

Dans cette perspective le philosophe bâlois Hans Saner développe une analyse intéressante sur le sens et l'importance de l'initiative populaire «Pour une Suisse sans armée», actuellement au stade de la récolte des signatures (*Tages Anzeiger Magazin* du 8 février 1986). Les auteurs de cette initiative savent — s'ils réussissent à réunir les 100 000

signatures nécessaires — que leur demande sera balayée en votation populaire. Alors, pourquoi un tel effort, pourquoi courir le risque de l'opprobre pour une entreprise vouée à l'échec?

C'est essentiellement le besoin de propager leurs idées qui motive les militants d'une Suisse sans armée. On sait que, pour des groupes minoritaires, l'initiative populaire est un moyen privilégié de se faire entendre, d'imposer le débat sur des thèmes que les grandes organisations et les médias préfèrent éviter.

Mais, remarque Hans Saner, cette initiative est plus qu'un pur instrument de propagande aux mains de ses auteurs. Elle constitue une véritable entreprise de salubrité publique pour la société politique helvétique, dans la mesure où elle crée les conditions d'une discussion ouverte sur le sens d'une institution par trop naturalisée: l'espace d'une campagne de votation, l'armée peut redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, un moyen dont il est non seulement légitime mais encore utile d'évaluer les avantages et les inconvénients.

C'est pourquoi, même si l'on ne partage pas les idées des initiants, il est utile de signer cette initia-

*nées sur les armements — pas de secret militaire, mais savez-vous que 38 000 pigeons voyageurs sont prêts à servir sous les drapeaux? —, sur les recrues (informations tirées des examens pédagogiques) et même sur les objecteurs de conscience; la liste des interventions de l'armée pour le maintien de l'ordre, du putsch royaliste de Neuchâtel en 1856 à la conférence sur la Palestine de Genève en 1983, et le texte de la Conception directrice de l'armée 1983-1987. Et bien d'autres informations encore qui ne sont pas réservées aux seuls militaristes enragés.*

tive. Pour redonner vie à un thème politique d'importance mais qui est constamment mis entre parenthèses. Une occasion également de tester le fonctionnement de la démocratie: jusqu'où va notre tolérance face aux questions qui nous sont soumises et quelle est notre capacité d'articuler des réponses. Parce que déjà dans les milieux patriotiques on préfère discréditer ceux qui ont osé toucher au tabou plutôt que de développer une argumentation.

J. D.

## ÉCHOS DES MÉDIAS

Etat des programmes diffusés par câble à Zurich début février: trois programmes suisses; deux programmes autrichiens; quatre programmes allemands; le programme par satellite en langue allemande, 3SAT; le programme en langue française, TV5; la RAI I (1<sup>re</sup> chaîne italienne); Sky Channel, Music Box, programmes commerciaux transmis par satellite; un programme de films pour abonnés, Teleclub et un journal, Teleziitig, à caractère local.

\* \* \*

Le quotidien de Winterthur *Der Landbote* célèbre en mars un siècle et demi d'existence. Tirage, environ 40 000 exemplaires.

\* \* \*

Il est intéressant d'étudier le programme des suppléments prévus en 1986 par les quotidiens membres de l'Association des journaux ayant leur propre régie d'annonces (VSEZ). Quatorze des quinze quotidiens signalent la parution de tels suppléments en plus ou moins grands nombres: sur des thèmes généraux comme le Salon de l'auto, les vacances ou la mode, et sur des thèmes locaux comme 2000 ans de Windisch (*Badener Tagblatt*) ou «Waadtland» (*NZZ*). Seul quotidien sans suppléments, *Blick* se contente de peu de publicité et compte surtout sur ses acheteurs lecteurs.

## Base de discussion

Disponible en allemand seulement, le «*Schweizer Militär Lexikon 1984/85*» (Editions Huber à Frauenfeld) paraît pour la première fois et rend accessibles toute une série de faits, de données et de chiffres sur la défense nationale. On y trouve notamment des tableaux détaillés sur les dépenses militaires et leur évolution, comparées au budget fédéral et aux dépenses militaires d'autres pays, des don-